

REGIE « INFO JEUNES » - PRISE EN CHARGE D'UN DEFICIT PAR LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur

expose :

Le 28 août 2025, le régisseur de la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes » a confié comme chaque années un lot de 20 cartes avantages jeunes, d'une valeur unitaire de 9 €, à la Maison de la Presse de Pont de Roide pour la saison 2025-2026.

En fin de saison, il récupère auprès du dépositaire le montant des cartes vendues, ainsi que les cartes invendues et constate les écritures dans sa comptabilité.

Toutefois, la Maison de la Presse de Pont de Roide a été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 06/01/2026.

Or, ni les sommes encaissées, ni les cartes avantages jeunes invendues n'ont pu être récupérées auprès de l'ancien gérant.

Aussi, il y a lieu de considérer que les cartes déposées sont perdues et de constater en conséquence un déficit d'un montant de 180 € sur la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes ».

Compte tenu du caractère exceptionnel et imprévisible de cette situation, il est proposé que la collectivité prenne en charge le déficit de la régie, qui s'élève à 180 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le déficit de la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes », pour un montant de 180 €.